



Tél : 05 57 92 57 97 ou 57 95 e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 130/20

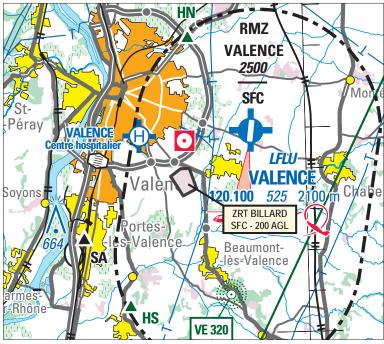
Date de publication : 16 JUL

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) « BILLARD » dans la région de Valence pour les

évolutions d'aéronefs d'Etat télé pilotés

En vigueur : Du 03 août au 31 décembre 2020

Lieu: FIR: Marseille LFMM - AD: Valence Chabeuil LFLU



Extrait carte SIA « Lyon Vallée du Rhône » au 1 : 250 000 édition 2020

ACTIVITÉ

Evolutions d'aéronefs d'Etat télé-pilotés non habités

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT BILLARD :

Activable du lundi au jeudi de 0600 à 2130 UTC (été : - 1HR) Activable le vendredi de 0600 à 1000 UTC (été : - 1HR)

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de : Valence AFIS : 120.100 MHz

GESTIONNAIRE

Directeur d'exercice.

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM: contournement obligatoire sauf pour les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, après notification auprès du responsable d'activitié.

SERVICES RENDUS

CAG / CAM : information de vol et alerte

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Limites latérales

44°53'52.00" N, 004°55'19.00" E

44°54'03.00" N, 004°55'40.00" E 44°54'03.00" N, 004°55'58.00" E

44°53'33.00" N, 004°56'12.00" E

44°53'23.00" N, 004°55'44.00" E

44°53'52.00" N, 004°55'19.00" E

Limites verticales

SFC / 200 FT AGL

ORGANISMES A CONTACTER

Page 1/1

Avant l'activité :

1^{er} Régiment de Spahis Téléphone : 04.75.78.62.74

COMALAT / Section espaces aériens : Téléphone : 01.41.28.82.13 (ou 14)

Pendant l'activité :

Directeur d'exercice : Téléphone : 06.20.98.68.95

© SIA